

050 - Fonctionnement de l'Assemblée

050 - Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions financières - Budget Primitif 2020

CD/2019/141

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Le présent rapport propose des inscriptions budgétaires relatives au fonctionnement de l'Assemblée, au renouvellement des adhésions à l'Assemblée des Départements de France, à l'Association pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales, et à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux.

Il est également proposé au Conseil Départemental d'attribuer une subvention à l'Amicale des Conseillers Départementaux et des anciens Conseillers Généraux pour un montant de 150 000 € pour l'année 2020.

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	05010	F	Indemnités, charges et formation	2 370 100,00	2 400 100,00
D	05020	F	Frais de mission et de déplacements	114 000,00	119 000,00
D	05030	F	Cotisations - Organismes divers	268 720,00	269 030,00
D	05040	F	Frais divers	145 500,00	130 100,00
			TOTAL	2 898 320,00	2 918 230,00

Propositions budgétaires pour l'exercice 2020

Pour l'exercice 2020, les propositions budgétaires concernant le fonctionnement de l'Assemblée s'élèvent à 2 918 230 euros.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée regroupe les indemnités, charges et frais de formation des élus, les dépenses liées au fonctionnement des assemblées et les dotations des élus.

Il comprend également des subventions dont celle versée à l'Amicale des Conseillers

Départementaux et Anciens Conseillers Généraux, chargée de verser une retraite aux anciens Conseillers Généraux (convention 2016-2020 adoptée par la Commission Permanente le 04/07/2016 – CP/2016/363).

La faible augmentation reflète la volonté des élus de contenir les frais malgré la progression inévitable de certaines dépenses.

05010 – Indemnités, charges et formation

Crédits proposés au BP 2020 : 2 400 100 € (en augmentation de 30 000 €).

Indemnités et formations des élus

Les crédits relatifs aux indemnités des élus évoluent à la marge. L'augmentation est liée au versement de cotisations sociales à payer sur la part patronale des cotisations retraites Carel et Fonpel.

Les crédits de formation constituent une dépense obligatoire. Ces dépenses reflètent la volonté de garantir la qualité des formations proposées aux élus : cette dépense s'élève à 16 000 euros.

Ainsi est-il proposé de renouveler pour 2020 la cotisation du Département à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des Conseillers Départementaux. Les modalités d'adhésion de la collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 euros, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 euros.

Les Conseillers départementaux peuvent participer à des sessions de formation lorsque l'organisme formateur dispose de l'agrément du Ministère de l'Intérieur.

05020 – Frais de mission et de déplacements

Crédits proposés au BP 2020 : 119 000 € (en augmentation de 5 000 €).

Le projet de budget 2020 a été revu légèrement à la hausse par rapport à 2019 et s'élèverait à 119 000 €.

- 100 000 € sont proposés en défraiement des frais de déplacements des Conseillers départementaux pour régler les frais liés au mandat actuel,
- 12 000 € sont proposés pour les déplacements liés à des mandats spéciaux,
- 5 000 € sont destinés au renouvellement des cartes Badgeo,
- 2 000 € sont prévus pour la location exceptionnelle de voiture avec chauffeur, en l'absence de tout autre mode de transport possible.

L'augmentation est demandée au vu du nombre de frais de déplacements restant à payer et en prévision de l'augmentation du nombre de déplacements dans le Haut-Rhin.

05030 – Cotisations – Organismes divers

Crédits proposés au BP 2020 : 269 030 € (en augmentation de 310 €).

Le Département adhère depuis de nombreuses années à l'Assemblée des Départements de France (ADF). Cet organisme regroupe les élus des départements de France. Il permet

un travail en réseau, assure une veille juridique contribue à l'élaboration et à l'évolution des textes législatifs. La cotisation prévisionnelle du Département du Bas-Rhin est estimée à 89 000 euros. Ce montant calculé par l'ADF, sur la base du nombre d'habitants du département augmente d'année en année. La somme à verser sera connue en 2020.

Le Département adhère également à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL). L'association, à la disposition des Départements, permet à leurs principaux collaborateurs, notamment à la Direction générale, de disposer d'un espace de partage d'expériences de stratégies, d'outils de l'exercice de leurs responsabilités et de dialogue avec les autres Institutions notamment l'Etat. La cotisation pour 2020 est inchangée à 17 000 euros.

Conformément à la délibération prise le 4 juillet 2016 (CP/2016/363), l'Amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux perçoit une subvention du Département à hauteur de 150 000 € annuellement, jusqu'en 2020. Cette subvention a pour objectif principal le versement d'une retraite aux anciens Conseillers Généraux.

05040– Frais divers

Crédits proposés au BP 2020 : 130 100 € (en diminution de 15 400 €).

Les crédits prévus pour financer la retranscription des débats des Assemblées demeurent inchangés à 8 000 €.

Les frais divers comprennent également les dépenses relatives à l'achat d'objets promotionnels donnés par les élus aux associations qui les sollicitent à hauteur de 2 000 € par canton.

Les frais de bouche

Crédits proposés au BP 2020 : 51 400 € (en diminution de 17 000 €).

Ces crédits correspondent à la prise en charge des dépenses de repas protocolaires : les dépenses de traiteurs et autres denrées liées à l'organisation des conférences territoriales, et manifestations diverses.

Affranchissement de courrier (délibération du 2 novembre 2015 – CD/2015/118)

Crédits proposés au BP 2020 : 24 700 €.

Ces crédits correspondent aux frais d'affranchissement du courrier des élus. L'augmentation de 1 600 € correspond à la hausse du prix du timbre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 050 - Fonctionnement de l'Assemblée ;

- décide de renouveler, en 2020, les cotisations du Département aux organismes suivants :

- . Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) pour un montant de 17 000 €,
 - . Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET) pour un montant de 6 100 € ;
- décide le versement d'une subvention de 150 000 € à l'Amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY